



Accident du travail avec rechute

Par **CHRIS11**, le **10/12/2012 à 14:55**

Bonjour, j'ai eu un accident du travail le 31 Mai 2011, après cinq mois d'arrêt j'ai repris mon travail en ayant été consolidé avec séquelles, puis j'ai reçu une proposition de 8% d'IPP de la sécurité sociale, j'ai contesté cette décision mon médecin traitant aussi mais ma demande a été rejetée: motif aucun changement notable.

J'ai donc saisi le TCI et suis en attente de l'audience.

Entre temps, ayant beaucoup de mal à travailler, j'ai consulté un chirurgien, ce dernier a annoncé que j'avais une volumineuse hernie discale cervicale due à mon accident, il m'a fait un certificat que j'ai envoyé au médecin conseil pour justifier et prendre en considération ma rechute d'AT (car je suis arrêté depuis quatre mois). Le médecin conseil a été d'accord et a reconnu ma rechute.

Depuis je me suis fait opérer: ablation de la hernie avec arthrodèse C6-C7.

Ma question est la suivante, est-ce que je dois attendre ou annuler mon audience au TCI ? puisqu'au terme de ma rechute je dois être de nouveau consolidé et je pense avoir une nouvelle proposition d'IPP ? Cordialement